

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2014
MODE D'EMPLOI DU PARFAIT ÉLECTEUR



L'ENJEU

Ce sont les élections aux Comités Techniques (CT) qui servent tous les quatre ans de baromètre de l'audience syndicale et détermineront la représentativité de chaque organisation syndicale, son poids dans les négociations et son efficacité.

QUI VOTE À QUOI ?

	CAPA	CAPN	CCP	CTA	CTM
Agrégé	snes fsu, snep, snesup	snes fsu, snep, snesup		F.S.U.	F.S.U.
Certifié	snes fsu, snesup	snes fsu, snesup		F.S.U.	F.S.U.
Chaire Sup		snes fsu		F.S.U.	F.S.U.
CPE	snes fsu, SNUEP	snes fsu, SNUEP		F.S.U.	F.S.U.
DCIO-COPsy	snes fsu	snes fsu		F.S.U.	F.S.U.
PEGC	snes fsu, SNUipp-FSU, snep			F.S.U.	F.S.U.
Stagiaire				F.S.U.	F.S.U.
Non titulaire*			snes fsu, SNUipp-FSU, snep, SNUEP	F.S.U.	F.S.U.
AED/AESH*			snes fsu, SNUipp-FSU, snep, SNUEP	F.S.U.	F.S.U.

* : en poste le 27 septembre et pour au moins 6 mois

Pour les autres personnels, nous consulter.

LES SCRUTINS

- **Les CAP** (Commissions Administratives Paritaires) : elles existent pour la plupart des corps au niveau national (**CAPN**) et au niveau académique (**CAPA**). Elles sont chargées de la gestion individuelle de la carrière et de l'affectation des personnels **titulaires**.
- **Les CCP** (Commissions Consultatives Paritaires) : elles existent au niveau académique et sont chargées de donner un avis sur la gestion individuelle et collective des **agents non titulaires** (contractuels, assistants d'éducation).
- **Les CT** (Comités Techniques) : ils traitent des projets de texte, de la politique éducative et de la gestion collective des moyens alloués aux académies, aux départements et aux établissements. Lorsqu'un projet de texte recueille un vote défavorable unanime des représentants des personnels, le projet fait l'objet d'un réexamen et une nouvelle délibération.

LES DATES CLÉS

		Mode d'emploi
Lundi 22 septembre	Ouverture de l'espace électeur : https://vote2014.education.gouv.fr/#/login	**J'accède au portail électeur et je crée mon compte** en saisissant mon adresse de messagerie professionnelle et un mot de passe. Je valide le lien reçu par courriel sur ma boîte pro. **Je vérifie la liste de mes scrutins.**
Mardi 28 octobre	Affichage des listes de candidats sur l'espace électeur	
Du 4 au 12 novembre	Réception en main propre ou à l'adresse postale (situation de non présence dans l'établissement : CLM…) d'une notice papier contenant **l'identifiant électeur**.	Si je n'ai rien reçu le 12 novembre, je récupère (par mail ou sms) mon identifiant électeur depuis l'espace électeur.
Mercredi 26 novembre, 9h	Date et heure limites de réception d'un nouvel identifiant électeur en cas de perte : par voie électronique	Je perds mon identifiant électeur : je m'en procure un nouveau par l'espace électeur. Je perds mon mot de passe : je m'en procure un nouveau par l'espace électeur.
Du jeudi 27 novembre 10h au jeudi 4 décembre 17h	Vote électronique par internet.	Je vote **FSU** au **CTA** et au **CTM** et **SNES** en **CAPA** et **CAPN** !
Jeudi 4 décembre, 17h	Clôture des scrutins	

Pour mener à bien toutes ces opérations électorales, un impératif :
accéder à sa messagerie professionnelle (et la vider si la boîte de réception est pleine).